

Divorce et assurances sociales

Sommaire

- Généralités
- Descriptif

Généralités

Se référer aux fiches fédérale et cantonale sur la séparation et le divorce.

Descriptif

La procédure de divorce est réglée dans le cadre de la procédure civile fédérale (CPC fédéral).

Les incidences d'un divorce sur le droit aux assurances sociales des ex-conjoints sont entièrement réglée par la législation fédérale (prestations de l'AVS, de la LPP, de la LAA et de la LACI). Il faut donc se référer à la fiche fédérale.

Sources

Recueil systématique de la législation vaudoise

Adresses

Tribunal cantonal (Lausanne)
Tribunal Fédéral (Lucerne)

Lois et Règlements

Loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (LCP)
Loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la caisse cantonale de compensation
Loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp)
Code de droit privé judiciaire vaudois du 12 janvier 2010 (CDPJ)

Sites utiles

Site de l'Etat de Vaud : Divorce
Site de l'Etat de Vaud : Partenariat enregistré